
Les Droits Parentaux

Les Services de Traduction et d'Interprétation

Tous les parents ont le droit d'avoir des informations sur l'éducation de leurs enfants dans une langue qu'ils peuvent comprendre. Quand votre enfant s'inscrit à l'école, le district vous posera des questions sur la langue que vous voudriez utiliser quand vous communiquerez avec l'école. Ça aidera votre école à identifier vos besoins linguistiques afin qu'elle puisse vous fournir gratuitement un interprète ou, bien, des documents traduits.

Ce que vous devez espérer de votre école ainsi que de votre district scolaire

Vous êtes une partie importante de l'éducation de votre enfant!

L'école vous communiquera sur l'éducation de votre enfant dans votre langue préférée. Souvent ça inclut des documents traduits et un interprète de langue pour les réunions et conversations.

Vous avez le droit à ces services même si vous parlez un peu d'anglais et même si votre enfant peut parler ou lire en anglais.

L'école vous communiquera les informations et opportunités importantes concernant votre enfant **dans votre propre langue**. Ça inclut les informations concernant:

- L'enregistrement et l'inscription scolaires
- Les notes, normes scolaires, et l'obtention de diplôme
- Les règles de l'école et la discipline des élèves
- La présence, l'absence, et l'abandon scolaire
- L'autorisation parentale pour les activités et programmes
- La santé, la sécurité, et les urgences
- Les fermetures de l'école
- Des opportunités d'accéder aux programmes ou services – y compris: les programmes de placement avancé et les programmes des Élèves Apprenant l'Anglais
- L'éducation spécialisée et les services pour les élèves ayant des handicaps

Les réunions et conversations avec les professeurs et personnels scolaires

Quand vous parlez avec des professeurs ou personnels scolaires, l'école vous offrira un interprète si vous en avez besoin d'un. Ça inclut les conférences parents-professeurs, les réunions concernant l'éducation spécialisée, ou n'importe quelles autres conversations relatives à l'éducation de votre enfant.



Notre vision est de fournir une éducation qui soit sensible culturellement ainsi que linguistiquement avec les supports nécessaires pour assurer l'accès équitable aux opportunités qui promeuvent l'acquisition linguistique, le bilinguisme, la bialphabétisation, et l'apprentissage tout au long de la vie.

L'école utilisera seulement des interprètes compétents qui parlent couramment tant l'anglais que votre langue. L'école assurera que les interprètes comprennent les termes et concepts qu'on va utiliser durant la réunion. L'école ne doit pas utiliser des élèves ni des enfants comme interprètes. L'interprète doit être neutre et doit communiquer tous les choses dites dans la conversation. Il ne doit pas omettre ni ajouter rien à ce qu'une personne dit. L'école assurera que les interprètes comprennent leurs rôles et la nécessité de garder confidentielles toutes les informations. L'interprète peut être présent en personne ou par téléphone et peut être un travailleur indépendant ou un contractuel d'une agence.

Les informations écrites

L'école traduira les informations écrites importantes aux langues plus communes parlées dans votre district scolaire. Si vous recevez des informations qui ne sont pas dans votre langue, veuillez informer l'école si vous voudriez qu'elles soient traduites ou expliquées oralement dans votre langue.

Avez-vous des questions ou des inquiétudes? Avez-vous besoin du support?

Si vous avez des questions ou voudriez faire une demande pour un interprète ou une traduction, **vo***tre école peut vous aider*. Pour des informations supplémentaires vous pouvez consulter le site web des services de Traduction et d'Interprétation des Écoles Publiques de Boston.

Prendre soin des inquiétudes et des plaintes

Voici vos droits!

En vertu des lois des Droits Civils étatiques et fédéraux, vous avez le droit d'accéder aux informations dans votre langue.

Demandez le bureau principal pour une copie des politiques et procédures du district concernant l'accès linguistique. Vous pouvez aussi les lire en ligne ici :

<https://www.bostonpublicschools.org/translation-interpretation>

Les inquiétudes et les plaintes

Si vous avez des inquiétudes en ce qui concerne les services d'interprétation ou de traduction de l'école – ou on ne vous a pas offert un interprète ni une traduction que vous en avez eu besoin – vous avez plusieurs options.

1. **Parlez avec le directeur ou personnel scolaire avec qui vous êtes confortable.** Une discussion avec le directeur de votre école est souvent la meilleure première étape pour prendre soin de vos inquiétudes. Expliquez ce qui s'est passé, et laissez le directeur savoir ce qu'il peut faire pour aider à résoudre le problème.
 2. **Parlez avec votre district scolaire.** Vous pouvez contacter le district scolaire pour lui partager vos inquiétudes ou pour avoir plus d'informations sur vos droits.
-

Notre vision est de fournir une éducation qui soit sensible culturellement ainsi que linguistiquement avec les supports nécessaires pour assurer l'accès équitable aux opportunités qui promeuvent l'acquisition linguistique, le bilinguisme, la bialphabétisation, et l'apprentissage tout au long de la vie.

Bureau d'Équité

1-617-635-9650 (Téléphone), 617-635-7940 (Fax) | www.bostonpublicschools.org/equity

Médiatrice du District – Carolyn MacNeil

1-617-635-9054 (Téléphone), 1-857-891-1363 (Tél. Cellulaire) | cmacneil@bostonpublicschools.org

Bureau des Élèves Apprenant l'Anglais – Allen Dowling, Directeur des Services de Traduction et d'Interprétation

1-617-635-9435 (Téléphone) | adowling@bostonpublicschools.org

- Vous pouvez déposer une plainte.** Pour déposer une plainte, expliquez ce qui s'est passé par écrit – dans n'importe quelle langue – et envoyez-le au district par la poste, ou livrez-le en personne ou bien par email (tandicomplaints@bostonpublicschools.org). De plus, on peut remplir le formulaire de plainte sur internet via la section «Parent Portal Quick Link» de notre site web. Assurez-vous de garder une copie pour vos dossiers.

L'Adresse:

Boston Public Schools
Office of English Learners
Translation & Interpretation Unit
2300 Washington Street
Roxbury, MA 02119
Attn: Director of Translation & Interpretation

Le district mènera des enquêtes sur votre plainte et vous répondra par écrit.

Sachez que les Écoles Publiques de Boston ne peuvent pas prendre des mesures de représailles contre vous ni contre votre enfant du fait que vous aviez partagé vos inquiétudes avec nous ou aviez déposé une plainte.

Notre vision est de fournir une éducation qui soit sensible culturellement ainsi que linguistiquement avec les supports nécessaires pour assurer l'accès équitable aux opportunités qui promeuvent l'acquisition linguistique, le bilinguisme, la bialphabétisation, et l'apprentissage tout au long de la vie.